



Le Poulpe

Hiver 2022 - 2023

Bulletin de liaison de la SEPANSO Gironde

Edito

Après les événements dramatiques de l'été dernier, canicule, sécheresse et incendies, nous voici confrontés à des pénuries d'énergie, en partie liées à la guerre en Ukraine.

En France, nous sommes tout simplement menacés de coupures d'électricité pendant l'hiver puisque nous n'en produisons plus suffisamment. On nous a incité à consommer et vanté l'indépendance énergétique française grâce au tout nucléaire qui nous permettait même d'exporter. Aujourd'hui, une partie de nos réacteurs est à l'arrêt pour maintenance ou, plus gravement, pour des problèmes de corrosion. Ceci nous oblige à importer de l'électricité et à remettre en service certaines centrales à charbon, accroissant ainsi nos émissions de gaz à effet de serre, alors qu'il y a urgence à les réduire. Il est également question de développer les énergies renouvelables à marche forcée (photovoltaïque, éolien, biomasse). Que penser de la substitution de panneaux photovoltaïques à des milliers d'hectares de forêt, principal puits de carbone continental ? Quand tiendra-t-on enfin compte des impacts négatifs de ces installations sur la biodiversité ?

C.G.

Vie de l'association

L'Assemblée Générale de la SEPANSO Gironde a eu lieu le 25 juin dernier et le procès-verbal a été envoyé à chaque adhérent.

A cette même date, nous avions prévu de réunir une Assemblée Générale extraordinaire afin de domicilier le siège social de la SEPANSO Gironde (auparavant à l'Université de Talence) à la même adresse que nos bureaux, 1 rue de Tausia à Bordeaux. Le changement d'adresse impliquait en effet une modification des statuts.

N'ayant pas eu le nombre de participants requis (2/3 des adhérents) le 25 juin, nous avons envoyé une nouvelle convocation pour une réunion le 6 octobre en visioconférence. Dès lors qu'elle portait sur le même ordre du jour, cette seconde Assemblée générale extraordinaire pouvait valablement délibérer à la majorité relative, quel que soit le nombre de ses participants. Le nombre total de membres présents ou représentés étant de 89, la proposition de modification a été adoptée à l'unanimité. Les statuts ont donc été modifiés en conséquence.

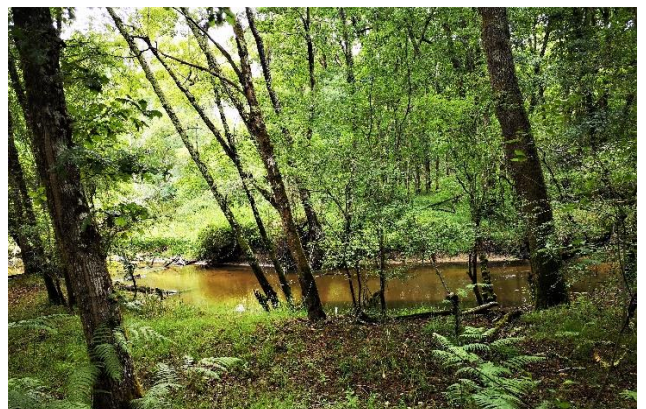
La SEPANSO 33, agréée au titre de la protection de l'environnement, a des représentants dans de nombreuses commissions départementales et régionales. Actuellement, nous aurions besoin que des adhérents de bonne volonté acceptent de participer à certaines de ces commissions. N'hésitez pas à nous proposer vos services !

Retour sur les événements de l'été

Inutile de rappeler les incendies qui ont fait rage entre Landiras, Hostens, la forêt usagère de La Teste de Buch puis Saumos dans le Médoc. Au total, c'est une superficie d'environ 30 000 ha qui a été impactée. Il n'y a heureusement pas eu de morts mais des maisons ont été détruites malgré tous les efforts des pompiers pour les protéger, parfois au détriment de la forêt.

Maintenant il faut tirer les leçons de ce désastre, établir un diagnostic et savoir si les moyens de protection mis en place après les graves incendies des années 40, qui avaient fait de nombreuses victimes, étaient suffisants.

Une chose certaine est que l'on avait oublié les risques qu'engendre la proximité entre maison d'habitation et forêt : soit que l'on ait autorisé des constructions en lisière de forêt,



Les bords du Ciron

soit que les plantations de pins se soient dangereusement rapprochées des maisons existantes. On a sans doute trop oublié l'intérêt de la disposition des aïrals où les pins étaient tenus à une distance raisonnable des bâtiments.

Tous les témoignages concordent actuellement pour reconnaître que les feuillus, là où ils existaient encore, et tout particulièrement le long des cours d'eau (dans les ripisylves) ont constitué des barrières efficaces en ralentissant, voire en stoppant la propagation des incendies.

Ces constats vont dans le sens de ce que défend la SEPANSO depuis de nombreuses années, tant du point de vue de la biodiversité que des services écosystémiques rendus, en demandant que les feuillus ne soient pas systématiquement détruits lors de coupes rases et que les ripisylves soient préservées.

Viendra ensuite la question de la restauration des surfaces détruites. Le cas de la forêt usagère de La Teste est particulièrement exemplaire. Cette ancienne forêt naturelle héberge une biodiversité bien supérieure à celles rencontrées dans les plantations de pins actuelles. De nombreux scientifiques s'accordent pour dire qu'il est urgent d'attendre avant de décider quoi que ce soit ... et laisser la forêt se régénérer toute seule. C'est la raison pour laquelle ils ont demandé un moratoire sur cette forêt et lancé une pétition qui a recueilli plus de 1800 signatures. A voir sur : https://www.petitionenligne.fr/appel_de_scientifiques_pour_un_moratoire_en_foret_usagere_de_la_teste_de_buch

Il semble toutefois que les sylviculteurs du massif des Landes de Gascogne, jusqu'ici fervents défenseurs de la monoculture du pin, commencent à prendre conscience de l'intérêt qu'il y aurait à diversifier davantage leurs peuplements et à sauvegarder les îlots de feuillus ainsi que les ripisylves. Une fiche technique sur la gestion des ripisylves, à la rédaction de laquelle les représentants de la SEPANSO ont participé, vient d'être validée par le FIBOIS Landes de Gascogne et devrait être diffusée à tous les gestionnaires de forêts (à voir sur le site de la SEPANSO).

Autres dossiers girondins

Dossier Nucléaire en Gironde :

Pendant la canicule, une dérogation exceptionnelle a été accordée à la limite de température des rejets dans l'eau pour 4 centrales - Blayais (Gironde), Golfech (Tarn-et-Garonne), Saint-Alban (Isère) et Bugey (Ain) - sans se préoccuper de l'impact négatif sur la biodiversité aquatique. 7 associations de protection de l'environnement (SEPANSO, Estuaire pour tous, Nature Environnement 17, Association de défense des sites et habitants de Haute Gironde, Saintonge Boisée Vivante, Greenpeace et CLCV) alertent le public sur l'inconséquence des décisions des pouvoirs publics.

Le gouvernement envisage actuellement la construction de 6 nouveaux réacteurs EPR2, ceci malgré l'enlisement du chantier de l'EPR de Flamanville, et son coût faramineux. On nous vante la production d'électricité par fission nucléaire comme énergie propre, n'émettant pas de CO2, mais l'extraction de l'uranium, son transport, son traitement avant et après utilisation, la construction des réacteurs, sont loin d'être exemplaires du point de vue de la neutralité carbone. Sans compter les risques d'accidents ou de fuites radioactives qui n'arrivent pas qu'à Tchernobyl. Quant à l'indépendance énergétique revendiquée, elle est tout aussi contestable lorsque l'on sait que l'uranium est importé du Kazakhstan, d'Ouzbékistan, d'Australie, du Niger et de Namibie. La guerre en Ukraine a mis au grand jour notre dépendance à la Russie pour le retraitement de l'uranium issu des combustibles utilisés dans les 56 réacteurs du parc français. **Inutile de dire que la SEPANSO va suivre de près la demande des élus girondins d'accueillir 2 réacteurs EPR2 dans le Blayais.**

Projet photovoltaïque Horizeo à Saucats (à la place de 1000 ha de forêt)

Les enjeux sont tels que le projet a fait l'objet d'un débat public (du 9 septembre 2021 au 9 janvier 2022) qui a recueilli de nombreuses contributions. Un cahier d'acteurs a été envoyé pour le compte de la SEPANSO Gironde et de la SEPANSO Aquitaine (publié dans Sud-Ouest Nature n° 193).

Dans son avis du 14/12/2021, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) excluait toute possibilité d'installer des parcs éoliens terrestres ou solaires photovoltaïques en milieu forestier. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) mettait en garde contre les risques importants de modifications notables des composantes physiques, biogéochimiques et biologiques des milieux naturels, ainsi que les pertes de biodiversité par atteintes directes ou indirectes des habitats.

On peut également se poser des questions quant aux effets que peuvent engendrer ces installations en pleine forêt lors d'incendies comme ceux que nous venons de vivre. Les compensations forestières envisagées posent également problème puisqu'il est possible de replanter des parcelles qui étaient déjà forestières, ce qui reviendrait à compenser uniquement la perte de production sans compenser les pertes de surfaces forestières.

A la suite du compte-rendu de la commission de débat public (CNDP) en mars 2022, les porteurs de projet (ENGIE, NEOEN, RTE) ont décidé de continuer coûte que coûte et une concertation, avec garants, est engagée depuis le 6 juillet 2022. La SEPANSO Gironde a été sollicitée pour y participer mais le Conseil d'administration a décidé de refuser, de manière à ne pas donner l'impression de cautionner un projet auquel nous sommes opposés de toute façon.

Malgré cela, le contexte énergétique étant favorable, le gouvernement a déposé au Sénat un projet de loi sur les énergies renouvelables qui prévoit que « *la déclaration d'utilité publique puisse valoir reconnaissance du caractère d'opération répondant à des raisons impératives d'intérêt public majeur* », ce qui est en contradiction avec l'application de la loi sur les espèces protégées. **La SEPANSO et les associations locales sont vigilantes et aucun recours juridique n'est à écarter.**

Projet éolien de Lesparre-Médoc

Un précédent projet de même nature avait été présenté en 2017, sur lequel la SEPANSO Gironde avait émis un avis défavorable à l'enquête publique, pour différents motifs dont l'impact négatif sur la biodiversité, l'incidence - également négative - sur la défense des forêts contre les incendies, l'opportunité du projet au plan de la production d'énergie. Après l'avoir retiré en 2019 devant la perspective d'un refus d'autorisation, la société Valorem présente un nouveau projet, peu différent du précédent, qui vient de faire l'objet d'une concertation. Ce nouveau projet, en contradiction avec le statut de parc naturel régional du territoire, présente un intérêt socio-économique très relatif et des impacts potentiels très importants : situé dans un réservoir de biodiversité, avec des incidences sur l'avifaune migratrice et nicheuse, les Chiroptères, des incidences en matière de défense des forêts contre les incendies. **Pour toutes ces raisons, la SEPANSO 33 et « Vive la forêt » viennent de donner un nouvel avis défavorable.**

Grand Projet Sud-Ouest de Lignes à grande vitesse

La construction des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax a pour seule finalité de faire rouler les trains deux fois plus vite, avec pour conséquences le sacrifice de 4.800 hectares de forêts, terres agricoles, espaces naturels, zones humides, sites Natura 2000... et une énorme augmentation de consommation d'énergie à l'heure où l'on nous demande de faire preuve de sobriété.

Des manifestations d'opposants ont eu lieu tout l'été et l'automne, auxquelles la SEPANSO s'est associée :

- Le 1^{er} octobre, un collectif d'élus associant maires de Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, députés, sénateurs, conseillers départementaux et régionaux... opposés au projet se sont regroupés devant la Sous-préfecture de Langon, avant un défilé réunissant environ 500 manifestants.
- Le 21 octobre, une manifestation festive a réuni près de 300 opposants à Saint Macaire.
- Le 26 novembre, avait lieu un rassemblement à la mairie de Feugarolles (Lot-et-Garonne).

Pour couronner le tout et financer sa super LGV, l'Etat a trouvé l'idée géniale d'imposer une taxe qui doit rapporter 29,5 millions d'euros par an pendant 40 ans (arrêté prévu par l'article 1609 H du code des impôts). Elle est applicable à tous citoyens et entreprises de communes situées à moins d'une heure de route d'une gare TGV. 2340 communes sont concernées, dont 464 communes sur les 535 que compte la Gironde. En plus de cette taxe dite "*spéciale d'équipement*", la loi de finances pour 2023 a rajouté (article 1609 I) « *une taxe spéciale complémentaire* » basée sur la cotisation foncière des entreprises et d'un montant de 21,5 millions d'euros par an.

Les associations et élus opposés au projet inutile imposé n'ont pas l'intention d'en rester là et entendent continuer la lutte jusqu'à ce que l'intérêt général soit enfin pris en considération.

Projet d'implantation d'un pôle éducatif à Fargues Saint-Hilaire

Il s'agit de construire un collège, groupe scolaire et installations sportives au domaine de la Frayse, sur une zone naturelle (24 ha) où se trouve déjà un centre de loisirs. Le périmètre comporte un boisement en ZNIEFF et une zone humide et jouxte un espace boisé à conserver. Le changement de statut du secteur, actuellement en zone naturelle, nécessite une modification du PLU.

L'analyse environnementale est nettement insuffisante : aucune liste des oiseaux identifiés alors que la plupart sont vraisemblablement protégés. Il en est de même pour les Chiroptères, Amphibiens, Reptiles, pourtant tous protégés. Il est indéniable que le secteur retenu concerne des habitats naturels à fort enjeu patrimonial et il est presque certain que les constructions et les activités prévues sur ce site vont sérieusement perturber la vie animale et nuire aux fonctionnalités du site, notamment au niveau de la zone humide et de la prairie de fauche, mais aussi des milieux voisins, avec des impacts très importants sur les habitats naturels et la biodiversité.

Outre la prise en compte très insuffisante des phases d'évitement et de réduction des impacts, le choix du site envisagé pour compenser les impacts résiduels (à Latresne, en bordure de la Pimpine, en zone naturelle, potentiellement inondable et déjà protégée au titre de Natura 2000) est tout à fait inadéquat.

Après deux avis négatifs de la Mission d'Autorité Environnementale, une enquête publique a eu lieu en novembre, à laquelle l'association locale « La Rosalie », la LPO, Cistude Nature et la SEPANSO 33 ont donné un avis défavorable.

Bien que cela ne présume en rien de la décision qui sera prise par la préfecture, on est heureux d'apprendre que le Commissaire enquêteur a également donné un avis défavorable au projet, en l'état.

Nouvelles des Réserves Naturelles



Les Réserves Naturelles Nationales sont des espaces fragiles qui sont soumis à une réglementation spécifique. Des zones en accès libre ont été aménagées (observatoires, belvédères, sentiers d'interprétation...) permettant d'offrir de bonnes conditions d'observation de la faune tout en limitant son dérangement. Afin d'informer le public, des permanences dans les locaux des Réserves ou des accueils postés sur le terrain sont organisés. La SEPANSO est à l'origine de la création de la plupart des Réserves Naturelles Nationales d'Aquitaine. Trois Réserves Naturelles en Gironde (Marais de Bruges, Etang de Cousseau et Banc d'Arguin), membres du réseau des Réserves Naturelles de France, sont gérées pour le compte de l'Etat par la fédération SEPANSO Aquitaine. Le livret-programme "**Balades et chantiers nature dans les Réserves Naturelles**" est consultable sur le site de la SEPANSO :

<https://www.sepanso.org/nos-actions/sorties-natures>

La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin a eu 50 ans en 2022. A cette occasion, un livre édité par Sud-Ouest retrace son histoire. Il est en vente au siège de la

SEPANSO. On peut également le commander sur <https://www.helloasso.com/associations/federation-sepanso/boutiques/livre-banc-d-arguin-saga-d-une-reserve-naturelle>

Mécénat

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mathilde de Télossie, nouvelle adhérente, pour son engagement vis-à-vis de la préservation de la nature. Jeune écrivaine et artiste pastelliste, elle a souhaité soutenir la SEPANSO en nous reversant sous forme de don un pourcentage sur les ventes de sa collection de tableaux "Les forêts fantastiques". Il a été convenu que ces dons seraient utilisés dans le cadre de l'action de la SEPANSO Gironde pour la protection et la restauration des ripisylves.

Nous vous invitons à découvrir les œuvres de Mathilde de Télossie sans plus tarder sur : <https://www.mathildedetelossie.com/shop>

Certaines de nos commissions thématiques (eau, Bassin d'Arcachon, agriculture, pesticides et santé, urbanisme, communication...) peuvent accueillir de nouveaux participants parmi les adhérents et associations affiliées, à raison d'un représentant par association. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles.

La plupart des réunions se font actuellement en visioconférence.

Vous trouverez toutes les informations relatives à la vie des Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO Aquitaine, les événements et dossiers en cours, enquêtes d'utilité publique... sur le site Internet de la Fédération SEPANSO www.sepanso.org et sa page Facebook www.facebook.com/fedsep

Afin de donner une plus grande place aux informations concernant notre département, la SEPANSO Gironde a créé son propre site Internet www.sepanso33.org et sa page Facebook www.facebook.com/sepanso33

Pour recevoir le Poulpe, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse électronique à l'adresse suivante : secretaire-generale@sepanso33.org



SEPANSO Gironde - 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tel : 05 33 89 66 46 - Fax : 05 56 91 85 75

Adresse email : sepanso33@sepanso.org